

Annexe - Dossier de presse

Nouvelles pièces luxembourgeoises en euros.....	2
Le visuel des nouvelles pièces.....	2
1 et 2 euros	2
10, 20 et 50 cents.....	3
1, 2 et 5 cents.....	4
Les détails graphiques	5
Le portrait du Grand-Duc.....	5
Le Lion luxembourgeois	5
Le drapeau.....	5
Les polices de caractère.....	6
La tranche	6
La préparation des outils de frappe	6
De l'accession aux nouvelles pièces.....	7
Dates clés relatives au changement de Souverain	7
De la désignation comme Lieutenant-représentant aux nouvelles pièces en passant par l'accession au trône.....	7
Disponibilité des premières pièces avec l'effigie du nouveau Grand-Duc	8
Les pièces spéciales.....	9
Les pièces commémoratives de 2 euros	9
Les pièces de collection	10
Les pièces antérieures gardent leur cours légal.....	11
Les pièces de la « première série ».....	11
Description des éléments graphiques des pièces à l'effigie du Grand-Duc Henri.....	11
FAQ relatives aux nouvelles pièces	13
Questions-réponses générales.....	13
Pour les collectionneurs	15
Pour le commerce	16
Annexes.....	17

Version 2026-07-01

Nouvelles pièces luxembourgeoises en euros

À la suite de l'avènement au trône de S.A.R. le Grand-Duc Guillaume, le 3 octobre 2025, les pièces luxembourgeoises en euros arborent une nouvelle face nationale. Les nouvelles pièces et celles actuellement en circulation ont toutes cours légal. Ce dossier présente les nouveaux graphismes, le calendrier de leur mise en circulation fiduciaire progressive ainsi que les informations pratiques relatives à leur acquisition.

Le visuel des nouvelles pièces

Le Grand-Duché de Luxembourg ayant un nouveau Souverain, les pièces de 1 cent à 2 euros frappées au millésime 2026 affichent toutes un nouveau graphisme. Pour chaque groupe de pièces (1 à 5 cents, 10 à 50 cents, 1 et 2 euros) un nouveau graphisme a été élaboré par Mme Chiara Principe, une artiste spécialisée dans la conception graphique de pièces de circulation et de collection. Les graphismes préparés par Mme Principe sont issus d'un concours restreint organisé en 2025 et sélectionnés par S.A.R. le Grand-Duc Guillaume (<https://www.chiaraprincipecoindesign.com/>).

En regardant attentivement, vous découvrirez de nombreux détails et symboles sur les nouvelles pièces. Certains s'inspirent de la tradition numismatique luxembourgeoise en matière de conception de pièces comme par exemple le Lion luxembourgeois. D'autres sont nouveaux comme la représentation du drapeau national selon les règles de l'héraldique.

1 et 2 euros



La face nationale des pièces de 1 et 2 représente, sur le côté droit, l'effigie du Grand-Duc Guillaume regardant vers la gauche. En face de l'effigie figure l'inscription du pays émetteur « LËTZEBUERG » en lecture verticale. Une représentation stylisée et partielle du Lion luxembourgeois est représentée à gauche de la partie intérieure de la pièce. L'année d'émission apparaît dans le tiers inférieur, entre le mot « LËTZEBUERG » et l'effigie.

Le portrait du Grand-Duc est représenté en entier et de profil. Une version moderne du Lion luxembourgeois a été créée spécifiquement par l'artiste. Il vient compléter le graphisme des deux dénominations les plus élevées. Pour rappel, le Lion luxembourgeois a figuré par le passé sur des pièces de circulation comme par exemple celles émises à partir de 1854 sous le règne de Guillaume III sur lesquelles le Lion luxembourgeois est représenté dans l'écusson luxembourgeois. Une émission plus récente, à savoir la pièce commémorative de 2 euros de 2010, comportait déjà les armoiries du Grand-Duché et le Lion luxembourgeois.

Spécifications techniques

	diamètre	épaisseur	poids	forme	couleur	composition	tranche
1 euro	23,25 mm	2,33 mm	7,5 g	ronde	Insert : blanc Anneau : jaune	Insert : trois couches: cupronickel/nickel/cupronickel Anneau : laiton de nickel	Alternance de parties lisses et de parties cannelées
2 euros	25,75 mm	2,20 mm	8,5 g	ronde	Insert : jaune Anneau : blanc	Insert : trois couches: laiton de nickel/nickel/laiton de nickel Anneau : cupronickel	Gravure sur cannelures fines

Les pièces de 1 et 2 euros sont mises en circulation à partir du 13 juillet 2026.

10, 20 et 50 cents



La face nationale des pièces de 10, 20 et 50 cents représente, à droite, l'effigie du Grand-Duc Guillaume regardant vers la gauche. Face à l'effigie, une version stylisée du drapeau luxembourgeois est représentée sur le côté gauche de la pièce. Le mot « LËTZEBUERG » indique le pays émetteur dans un demi-cercle ascendant à gauche du drapeau. L'année d'émission apparaît en bas à droite de l'effigie.

Pour ce groupe de pièces, le choix de l'artiste s'est également porté sur la représentation d'un portrait complet. En face du portrait, le drapeau du Grand-Duché de Luxembourg a été représenté de manière stylisée. Les couleurs du drapeau ont été reproduites sous forme de lignes hachurées qui respectent les codes traditionnels de l'héraldique : le rouge du drapeau est représenté par des lignes hachurées horizontales et le bleu, par des lignes hachurées verticales.

Spécifications techniques

	diamètre	épaisseur	poids	forme	couleur	composition	tranche
10 cents	19,75 mm	1,93 mm	4,1 g	ronde	jaune	alliage nordique	dentelée
20 cents	22,25 mm	2,14 mm	5,7 g	Ronde avec sept cannelures profondes	Jaune	alliage nordique	unie
50 cents	24,25 mm	2,38 mm	7,8 g	ronde	jaune	alliage nordique	dentelée

Les pièces de 10, 20 et 50 cents sont mises en circulation à partir du 13 juillet 2026.

1, 2 et 5 cents



La face nationale des pièces de 1, 2 et 5 cents représente, à gauche, une effigie partielle du Grand-Duc Guillaume regardant vers la gauche. À droite de l'effigie, le mot « LÉTZEBUERG » indique le pays émetteur, de bas en haut. À droite, une version stylisée du drapeau luxembourgeois est représentée. L'année d'émission apparaît au centre, dans le sens horizontal.

L'effigie représentée par l'artiste est de style classique, qui a choisi une représentation détaillée à travers un portrait partiel et complété par l'inscription « Lëtzebuerg ». L'effigie du Grand-Duc représenté aux côtés d'une version stylisée du drapeau luxembourgeois se veut le symbole du parfait équilibre avec la nation luxembourgeoise. Les couleurs du drapeau du Grand-Duché de Luxembourg ont été reproduites sous forme de lignes hachurées selon les codes traditionnels de l'héraldique : le rouge du drapeau est représenté par des lignes hachurées horizontales et le bleu, par des lignes hachurées verticales. L'ensemble des éléments véhicule une harmonie visuelle à travers un équilibre dans la disposition des différents éléments et une grande lisibilité jusque dans les petites dénominations.

Spécifications techniques

	diamètre	épaisseur	poids	forme	couleur	composition	tranche
1 cent	16,25 mm	1,67 mm	2,3 g	ronde	cuivrée	acier cuivré	lisse
2 cents	18,75 mm	1,67 mm	3 g	ronde	cuivrée	acier cuivré	lisse avec un sillon
5 cents	21,25 mm	1,67 mm	3,9 g	ronde	cuivrée	acier cuivré	Lisse

Les pièces de 1, 2 et 5 cents sont mises en circulation à partir du 13 juillet 2026.

Les détails graphiques

Le portrait du Grand-Duc

Selon Mme Chiara Principe, artiste qui a dessiné les nouvelles pièces, la conception du portrait du Grand-Duc Guillaume résulte d'un processus de réflexion qui a débuté à partir des photos mises à disposition par la Maison du Grand-Duc. Deux en particulier ont retenu son attention : une photo montrant le Grand-Duc de profil, qui a d'ailleurs été retenue, et une photo présentant le Grand-Duc de trois quarts. L'artiste, marquée par l'expression bienveillante, sereine et rayonnante du Grand-Duc Guillaume semblant légèrement sourire, a voulu reproduire à travers les pièces l'optimisme et la confiance qui se dégagent du regard du nouveau Souverain.

L'artiste a ensuite développé différentes versions de dessin possibles autour de ces deux effigies, ce qui a nécessité dans un premier temps d'étudier la reproduction des deux poses choisies. Bien que l'artiste réalise la plupart de ses projets numériquement, pour les portraits, Mme Principe commence toujours par un dessin au crayon, ce qui lui permet de se rapprocher émotionnellement du sujet et d'ajouter de la chaleur et de l'humanité à ses travaux. Après ce premier dessin sur papier au crayon, à la recherche de la ressemblance et du style artistique qu'elle souhaitait adopter, Mme Principe a procédé à la numérisation du dessin et au travail sur ordinateur pour y travailler l'équilibre entre les ombres, l'exposition à la lumière et les demi-teintes et enfin affiner certains détails.

Le Lion luxembourgeois

Pour concevoir le lion utilisé sur les dénominations de 1 et 2 euros, Mme Principe s'est inspirée des armoiries officielles du Grand-Duché de Luxembourg pour créer une version plus moderne et stylisée, s'intégrant parfaitement au graphisme des nouvelles pièces en euros. Le dessin final représente un lion rampant stylisé, dépourvu de détails anatomiques, mais représenté de manière décorative afin d'ajouter une touche artistique à l'ensemble de la composition. Le lion n'est pas représenté dans son intégralité, mais est divisé verticalement, se fondant presque avec le texte « LËTZEBUERG ».

Le drapeau

Aussi bien le motif des dénominations en or nordique de 10 à 50 cents que celui des dénominations cuivrées de 1 à 5 cents, présente un fond graphique qui reproduit le drapeau luxembourgeois en utilisant les codes héraldiques pour représenter les couleurs. Ce procédé est issu de la méthode traditionnelle utilisée en héraldique pour représenter les couleurs des armoiries lorsqu'elles étaient gravées sur du métal et que l'artiste a étudié au cours de ses années de formation. Ce type de coloration symbolique est réapparu sur des pièces récentes destinées à la circulation et où l'utilisation d'émaux n'est pas possible. Le rouge du drapeau est représenté par des lignes hachurées horizontales et le bleu, par des lignes hachurées verticales.

Mme Principe a choisi d'inclure le drapeau luxembourgeois dans ses dessins, puisque celui-ci a toujours représenté l'identité, l'histoire et les valeurs communes du pays. S'agissant d'un symbole qui ne se démode jamais et qui unit le peuple sous un emblème unique, il symbolise un sentiment d'appartenance et de fierté. Les pièces ainsi conçues contribuent également à renforcer ce sentiment d'unité. La combinaison de ces éléments a donc semblé à Mme Principe logique et convaincant d'un point de vue artistique, ouvrant la possibilité à de nombreuses compositions sobres mais évocatrices.

Les polices de caractère

Pour l'artiste, le choix des polices de caractères intervient généralement à la fin du processus de conception graphique. Dans ce cas précis, notamment pour les pièces bicolores d'un et deux euros ainsi que les dénominations d'un à cinq cents, le texte faisait partie intégrante du graphisme. Le choix de la police de caractères était donc un véritable choix de composition. Cela explique le changement de police que l'artiste a opéré sur les dénominations moyennes en or nordique, où l'écriture est dessinée au trait et vient compléter la composition d'ensemble, sans pour autant en être un élément fondamental. Pour les pièces de 10, 20 et 50 cents, l'artiste a choisi comme police de caractère « Montserrat », car lisible et aérée, s'intégrant bien dans l'espace semi-circulaire. En ce qui concerne les autres dénominations, l'artiste a sélectionné comme police d'écriture « Franklin Gothic », car l'inscription « LËTZEBUERG » est un élément clé du graphisme. En effet, il fallait une police plus forte et plus puissante. Cette police, visuellement percutante, communique une impression de stabilité, une valeur qui correspond bien au message que les nouvelles pièces visent à transmettre.

La tranche

La tranche des pièces constitue la « troisième » face des pièces. De par l'utilisation de différentes caractéristiques de tranches et de différents diamètres selon les dénominations, elle sert essentiellement aux personnes malvoyantes pour distinguer grâce au toucher les huit dénominations de pièces.

Pour les dénominations bicolores, la tranche se caractérise surtout par des cannelures fines. La tranche de la dénomination de 1 euro présente une alternance des cannelures fines avec des parties lisses. Celle de 2 euros présente des cannelures fines sur tout le pourtour, complété par un lettrage qui diffère selon les Etats membres. Pour les pièces luxembourgeoises, le lettrage sur la tranche est celui utilisé par plusieurs Etats membres, en l'occurrence « *2* », répété six fois.

Les dénominations moyennes de 10 et 50 cents sont frappées avec une tranche dentelée, tandis que la dénomination de 20 cents est frappée avec une tranche présentant sept « dents » plus profondes, dont la forme est communément appelée « Spanish flower ».

Les petites dénominations de 1 et 5 cents présentent une tranche lisse, tandis que la dénomination de 2 cents est frappée avec une tranche présentant un sillon.

La préparation des outils de frappe

A la réception du plâtre créé par l'artiste, le maître graveur inspecte celui-ci et procède à une opération de palpage à l'aide d'une machine d'acquisition 3D. Lors de cette phase, seul le portrait est palpé.

Une fois cette opération réalisée, le maître graveur crée un fichier 3D dans sa globalité. Il met en place tous les éléments graphiques du dessin : le portrait ainsi que les textes, les étoiles et autres éléments constituant le dessin. Pour ces derniers, il s'appuie sur le fichier vectorisé fourni par l'artiste.

Lors de cette étape, le maître graveur effectue une mise à l'échelle tridimensionnelle du fichier 3D. Il est très vigilant quant au relief des formes et des volumes que la pièce devra avoir, afin de s'assurer d'une bonne remontée de gravure lors de la frappe.

Une fois le fichier 3D créé, celui-ci est envoyé à l'atelier pour l'usinage au laser de l'outil de frappe. Cet outillage sert à la fabrication des spécimens, qui, une fois validés, serviront à la production des pièces en quantité plus importante.

De l'accession aux nouvelles pièces

Dates clés relatives au changement de Souverain

23 juin 2024

S.A.R. le Grand-duc Henri porte à la connaissance du public que la désignation de S.A.R. le Grand-Duc héritier comme lieutenant-représentant de S.A.R. le Grand-Duc aura lieu dans l'après-midi du mardi 8 octobre 2024.

8 octobre 2024

En prêtant devant la Chambre des Députés le serment prévu à l'article 58 de la Constitution, S.A.R. le Grand-Duc Héritier a officialisé, sa nouvelle fonction de Lieutenant-Représentant de S.A.R. le Grand-Duc.

24 décembre 2024

S.A.R. le Grand-Duc Henri annonce que le Prince Guillaume lui succédera à partir du 3 octobre 2025.

3 octobre 2025

S.A.R. le Grand-Duc Henri signe au Palais grand-ducal l'arrêté grand-ducal portant abdication de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg, suivi de la signature du Premier ministre. A la Chambre des députés s'ensuit la prestation de serment et l'allocution du Trône prononcées par S.A.R. le Grand-Duc Guillaume, désormais chef de l'État, ainsi que la signature du livre d'or.

De la désignation comme Lieutenant-représentant aux nouvelles pièces en passant par l'accession au trône

Peu de temps après que S.A.R. le Grand-Duc Henri eut annoncé dans son discours du 24 décembre 2024 qu'il abdiquerait en faveur de son fils, les préparatifs pour les nouvelles pièces ont commencé.

En concertation avec la Maison du Grand-Duc et en collaboration avec les ministères d'État et des Finances, la Banque centrale du Luxembourg a coordonné les travaux préparatoires de ces nouvelles pièces.

Compte tenu du temps imparti entre les annonces de désignation de S.A.R. le Grand-Duc Guillaume comme lieutenant-représentant, puis de la date de son accession au trône, il a été décidé en accord avec le Premier ministre et le ministre des Finances de recourir à des artistes spécialisés dans l'élaboration de graphismes de pièces. En effet, le transfert d'un portrait ou d'un dessin, concept réalisé en deux dimensions, vers une pièce de monnaie nécessite des connaissances spécifiques, notamment en matière de production de plâtre, étape préalable à la production des outils de frappe de pièces.

Différents projets de graphisme ont été réalisés sur base de plusieurs photos du portrait de S.A.R. le Grand-Duc héritier fournies par la Maison du Grand-Duc. Parmi les propositions de graphisme soumises à la Maison du Grand-Duc, S.A.R. le Grand-Duc Guillaume a choisi le graphisme final des pièces destinées à la circulation fiduciaire et celui des pièces de collection. Le Premier ministre ainsi que le ministre des Finances ont ensuite validé conjointement le graphisme des nouvelles faces des pièces luxembourgeoises en euros.

Disponibilité des premières pièces avec l'effigie du nouveau Grand-Duc

La BCL procède chaque année à la frappe des quantités de pièces destinées à la circulation fiduciaire nécessaires pour renflouer ses stocks en vue de satisfaire à la demande quotidienne de pièces émanant de l'économie nationale. Les pièces avec l'effigie du nouveau Souverain sont mises en circulation à partir du 13 juillet 2026 via les commandes des banques commerciales effectuées auprès de la BCL en fonction des besoins journaliers en pièces pour la circulation fiduciaire. Elles portent le millésime 2026.

Pour les collectionneurs, elles sont aussi émises en différentes qualités de frappe (brillant universel, belle épreuve) et selon différents conditionnements ou sets. Elles sont disponibles à l'Espace numismatique de la BCL, 43 avenue Monterey. (<https://www.apieceofluxembourg.lu/>)

Les pièces spéciales

Les pièces commémoratives de 2 euros

Entre 2004 et 2011, le Luxembourg a émis chaque année une pièce commémorative de 2 euros. Depuis 2012, deux émissions annuelles différentes sont permises. Certaines années ont même été marquées par l'émission d'une troisième pièce commémorative européenne de 2 euros lorsqu'un événement a été célébré au niveau de la zone euro. En règle générale, la série des pièces commémoratives luxembourgeoises est dédiée aux thèmes liés à la dynastie grand-ducale. Certaines émissions plus récentes de 2 euros commémoratives ont trait à des sujets dont la thématique est plutôt européenne, mais en lien direct avec le Luxembourg.

Au cours de l'année 2026, la Banque centrale du Luxembourg émettra deux pièces commémoratives de 2 euros, dont l'une d'entre elles sera consacrée à l'accession au trône du Grand-Duc Guillaume le 3 octobre 2025. Elle célébrera aussi le 45^e anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc Guillaume, né le 11 novembre 1981.



La deuxième émission de 2026 est dédiée au 40^e anniversaire de l'attribution du prix Charlemagne au peuple luxembourgeois.



Les pièces de collection

Pour les pièces de collection émises à partir de 2026, la face comportant le portrait du Grand-Duc a aussi été changée. Le graphisme a été choisi par S.A.R. le Grand-Duc Guillaume à l'issue d'un concours restreint. Il a été préparé par M. Helmut Andexlinger, artiste travaillant au sein de la Monnaie d'Autriche (<https://www.muenzeoesterreich.at/ueber-uns/graveure>). Il a choisi de représenter le portrait du Grand-Duc à travers une effigie complète mais stylisée, ce qui confère un aspect moderne et contemporain.

Le graphisme des pièces de collection comporte en dessous du portrait du Grand-Duc l'inscription du pays émetteur, « LÉTZEBUERG » et l'année d'émission, en l'occurrence « 2026 ».

La première pièce de collection avec l'effigie de S.A.R. le Grand-Duc Guillaume est dédiée à la planète Saturne faisant partie de la série « système solaire » et a été mise en vente à partir du 8 juin 2026.



Les pièces antérieures gardent leur cours légal

Toutes les pièces luxembourgeoises émises depuis 2002 et frappées selon différents millésimes conservent leur qualité de cours légal. Cela vaut aussi bien pour les pièces de circulation courante que pour les pièces commémoratives de 2 euros et les pièces de collection en euros émises par le Luxembourg.

Les pièces de la « première série »



Description des éléments graphiques des pièces à l'effigie du Grand-Duc Henri

Toutes les pièces luxembourgeoises mises en circulation à partir de 2002 portent le portrait de S.A.R. le Grand-Duc Henri représenté de profil dans trois styles différents. Un style linéaire nouveau avait été choisi pour les pièces de 1 et 2 euros. Pour les pièces de 10, 20 et 50

centimes, un style linéaire traditionnel avait été retenu alors qu'un style classique avait été sélectionné pour les pièces de 1, 2 et 5 centimes. Conformément à la tradition numismatique luxembourgeoise, le Grand-Duc Henri regarde vers la droite puisque son père, S.A.R. le Grand-Duc Jean était représenté sur les pièces en francs luxembourgeois regardant vers la gauche.

Afin de clairement identifier le pays émetteur, le mot « Luxembourg » est écrit en luxembourgeois (LËTZEBUERG).

Les faces nationales luxembourgeoises ont été conçues par Mme Yvette Gastauer-Claire en accord avec le Palais grand-ducal et le gouvernement de l'époque.

FAQ relatives aux nouvelles pièces

Les pièces courantes à l'effigie du Grand-Duc Guillaume, comportant son portrait, seront émises à partir du 13 juillet 2026. Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions fréquemment posées au sujet des nouvelles pièces.

Questions-réponses générales

Les pièces actuelles à l'effigie du Grand-Duc Henri perdront-elles leur validité lorsque les nouvelles pièces à l'effigie du Grand-Duc Guillaume seront mises en circulation ?

Non. Toutes les pièces luxembourgeoises en euros émises depuis 2002 par le Luxembourg restent valables.

Les nouvelles pièces à l'effigie du Grand-Duc Guillaume et les pièces existantes en circulation conservent toutes leur qualité de moyen de paiement légal.

Quelles sont les valeurs faciales des nouvelles pièces de monnaie à l'effigie du Grand-Duc Guillaume mises en circulation ?

Les nouvelles pièces de monnaie à l'effigie du Grand-Duc Guillaume ont été frappées au millésime 2026 en dénominations de 1 et 2 euros et de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 cents. Les différentes dénominations seront mises en circulation en même temps en fonction des besoins en pièces de monnaie exprimés quotidiennement par les banques auprès de la BCL afin de satisfaire la demande du public et du commerce.

Quand les nouvelles pièces de monnaie à l'effigie du Grand-Duc Guillaume seront-elles mises en circulation ?

Les nouvelles pièces de monnaie à l'effigie du Grand-Duc Guillaume seront mises en circulation à partir du 13 juillet 2026.

Comment les pièces sont-elles mises en circulation ?

De manière générale, les pièces anciennes et usées sont progressivement retirées et remplacées par de nouvelles pièces. Toutefois, il faut savoir qu'une pièce de monnaie a une longue durée de vie. Les nouvelles pièces deviendront de plus en plus courantes en circulation au fil du temps.

À quoi ressemblent les nouvelles pièces de monnaie à l'effigie du Grand-Duc Guillaume ?

Pour les pièces de 1 et 2 euros, à gauche de l'insert se trouve une représentation stylisée du Lion luxembourgeois, à droite du lion l'inscription verticale du pays d'émission « LËTZEBUERG » et à droite, le Grand-Duc Guillaume vu de profil regardant vers la gauche. Le millésime est inscrit en-dessous du menton du Grand-Duc. Les initiales de l'artiste, Mme Chiara Principe (CP), se trouvent en-dessous de la cravate du Grand-Duc.

Pour les pièces de 10, 20 et 50 cents, à gauche de l'insert figure l'inscription semi-circulaire du pays d'émission « LËTZEBUERG », au milieu la représentation du drapeau tricolore du Grand-Duché et à droite l'effigie du Grand-Duc Guillaume vu de profil regardant vers la gauche. Les initiales de l'artiste, Mme Chiara Principe (CP), se trouvent en-dessous de la cravate du Grand-Duc.

En ce qui concerne les pièces de 1, 2 et 5 cents, à gauche de l'insert l'effigie (partielle) du Grand-Duc Guillaume vu de profil regardant vers la gauche est représentée, au milieu se trouve l'inscription verticale « LËTZEBUERG », à droite une représentation du drapeau

tricolore du Grand-Duché, au milieu de la bande blanche du drapeau est inscrite le millésime 2026. Les initiales de l'artiste, Mme Chiara Principe (CP), se trouvent en-dessous du col du Grand-Duc.

Le revers de chaque pièce comporte la face européenne et la valeur faciale.

Pourquoi les pièces luxembourgeoises comportent le portrait du Souverain ?

Il est de tradition que les pièces luxembourgeoises comportent l'effigie du Grand-Duc. Cela a été le cas pour toutes les pièces émises par le Luxembourg après la deuxième guerre mondiale.

Qui décide de ce qui est représenté sur les faces nationales des pièces en euros ?

Il appartient à chaque Etat membre de déterminer le graphisme de la face nationale de ses pièces. Au Luxembourg, la BCL assure les travaux préparatoires et soumet ceux-ci au Ministère d'Etat et au Ministère des Finances pour validation. Si la pièce a trait à la dynastie grand-ducale, la Maison du Grand-Duc est préalablement consultée.

Pour la modification de la face nationale des pièces luxembourgeoises en euros à l'occasion du changement de Souverain, le gouvernement a chargé la BCL de mener à bien ces travaux. Le Ministre d'Etat et le Ministre des Finances ont marqué leur accord avec le déroulement et le calendrier des travaux proposés par la BCL. Des propositions de graphisme ont ensuite été soumises à la Maison du Grand-Duc. Celle-ci a communiqué les choix effectués par S.A.R. le Grand-Duc Guillaume. Sur base de la réponse reçue de la part de la Maison du Grand-Duc, la BCL a soumis au gouvernement luxembourgeois pour accord les projets de graphisme validés par S.A.R. le Grand-Duc Guillaume. Le Premier ministre et le Ministre des Finances ont officiellement validé au nom de l'Etat luxembourgeois le graphisme des nouvelles faces des pièces luxembourgeoises en euros.

Qui a conçu les nouvelles pièces ?

La conception graphique des nouvelles pièces en euros destinées à la circulation fiduciaire a été réalisée par Mme Chiara Principe, artiste indépendante spécialisée dans l'élaboration de graphismes de pièces.

La face comportant le portrait du Grand-Duc des pièces de collection a été préparée par M. Helmut Andexlinger, artiste travaillant au sein de la Monnaie d'Autriche.

Les différents projets de graphisme relatif à l'effigie du Grand-Duc Guillaume ont été réalisés sur base de plusieurs photos du portrait du Grand-Duc Guillaume qui ont été communiquées à la BCL par la Maison du Grand-Duc. Les artistes ont ensuite sélectionné celles qui étaient pertinentes pour leurs travaux.

Qui produit les nouvelles pièces de monnaie à l'effigie du Grand-Duc Guillaume ?

Les pièces en qualité circulation et au millésime 2026 sont produites par la Monnaie de Paris. Cet atelier monétaire a été sélectionné suite à un appel d'offre lancé en août 2025 et attribué le 9 décembre 2025.

Les pièces sont produites selon les spécifications techniques élaborées depuis 1992 par le groupe de travail des directeurs des ateliers monétaires de l'Union européenne et régulièrement mises à jour pour tenir compte du progrès en matière d'optimisation de production industrielle des pièces de monnaie. Ces spécifications techniques exigent des contrôles de qualité réguliers et que la production soit conforme aux normes ISO9001:2001 et ISO 14001.

Combien de nouvelles pièces ont été frappées ?

Selon une estimation des besoins des pièces pour l'économie luxembourgeoise effectuée à l'automne 2025, les quantités initiales suivantes ont été frappées au millésime 2026 :

Dénomination	Quantité produite
2 euros	3 200 000
1 euro	560 000
50 cents	1 600 000
20 cents	3 000 000
10 cents	500 000
5 cents	1 300 000
2 cents	1 000 000
1 cent	1 000 000
Total	12 160 000

Où les nouvelles pièces sont-elles frappées ?

La BCL a lancé début août 2025 une soumission pour faire produire les nouvelles pièces luxembourgeoises à partir de 2026. Cinq ateliers monétaires avaient manifesté leur intérêt à participer à cette soumission. A l'issue de l'appel d'offre, la Monnaie de Paris a été sélectionnée. Les pièces ont été frappées sur le site de Pessac près de Bordeaux.

Pour les collectionneurs

Où et comment puis-je acheter les pièces à l'effigie du Grand-Duc Guillaume ?

Depuis 2003, la Banque centrale du Luxembourg a mis en place un service dédié aux collectionneurs de pièces.

La BCL offre différentes alternatives pour se procurer des nouvelles pièces à l'effigie du Grand-Duc Guillaume :

1. L'Espace numismatique situé au 43 avenue Monterey à Luxembourg est ouvert du lundi au vendredi de 10h30 à 16h00.
2. Une commande de produits numismatiques encore disponibles peut être placée soit par téléphone (+352 4774-4774), soit par email (coins@bcl.lu), tout en précisant l'adresse de livraison et coordonnées tel que le numéro de téléphone/email. Une commande payée par virement pourra ensuite être envoyée à l'adresse de livraison ou bien être retirée à l'Espace numismatique (cf. point précédent).
3. Le site eshop (www.apieceofluxembourg.lu ou bien <https://eshop.bcl.lu/>) permet également de visualiser et d'acheter les produits numismatiques de la BCL. La commande payée par carte de débit/crédit sera envoyée, moyennant des frais d'envoi, à l'adresse de livraison renseignée.

Y aura-t-il un coffret avec les nouvelles pièces à l'effigie du Grand-Duc Guillaume ?

Oui, un set composé des 8 nouvelles pièces en euros de circulation a été confectionné spécialement pour l'occasion. Il est disponible à partir du 13 juillet 2026. Ce set est constitué de pièces en qualité circulation.

Les pièces seront aussi produites en différents sets et coffrets à tirage limité, composés de pièces en qualité brillant universel et belle épreuve. Ces produits numismatiques seront mis en vente plus tard dans l'année.

Existe-t-il des versions en qualités spéciales des nouvelles pièces ?

Oui, comme chaque année la Banque centrale du Luxembourg émet différents sets et coffrets à tirage limité et composés de pièces en qualité brillant universel et belle épreuve. Ces produits numismatiques seront mis en vente plus tard dans l'année.

Pour le commerce

Les nouvelles pièces ont-elles la même taille et le même poids, c'est-à-dire peuvent-elles être utilisées dans les caddies et les distributeurs automatiques ?

Oui, les huit nouvelles pièces à l'effigie du Grand-Duc Guillaume ont la même valeur, la même taille, la même épaisseur, le même poids et sont fabriquées dans les mêmes matériaux que les pièces précédentes. La seule différence réside dans leur nouveau graphisme.

Les pièces peuvent donc être utilisées dans les distributeurs automatiques, les machines à compter les pièces, les caddies, etc. sans qu'aucune modification technique ne soit nécessaire.

Les commerçants et le personnel des magasins doivent-ils trier les anciennes et les nouvelles pièces ?

Non, les pièces n'ont pas besoin d'être triées. Les nouvelles pièces font partie de la masse monétaire existante en circulation. Elles seront donc utilisées pour les paiements de la même manière que le commerce l'a fait jusqu'à présent. Les anciennes pièces conservent leur cours légal et peuvent donc continuer à être utilisées.

Puis-je choisir de ne recevoir que des pièces neuves ?

Non. Les pièces sont mises en circulation de manière continue, il est donc impossible de demander uniquement des pièces neuves comme rendu de monnaie.

Puis-je continuer à donner les anciennes pièces comme rendu de monnaie ?

Oui, les pièces à l'effigie de S.A.R. le Grand-Duc Henri continuent d'avoir cours légal. Les nouvelles pièces circuleront parallèlement aux autres. Il n'y a donc aucun problème à donner à la fois des pièces nouvelles et des anciennes en guise de rendu de monnaie.

Annexes

CV de Mme Chiara Principe

Chiara Principe est une artiste, sculptrice et créatrice de pièces de monnaie italienne renommée, originaire de Rome. Née en 1987, elle a étudié la sculpture, puis la fabrication de pièces et de médailles à la célèbre École d'art de la médaille, toutes deux situées dans sa ville natale.

Depuis 2012, elle est graphiste indépendante pour plusieurs grandes monnaies mondiales et privées, et ses créations ont été utilisées sur les pièces de monnaie de nombreux pays.

Ses créations célèbrent souvent la beauté féminine et explorent des thèmes tels que les femmes, la faune et la flore sauvages et la terre. Elles sont largement admirées pour leur originalité, leur dynamisme et leur polyvalence, alliant une touche de fraîcheur et de modernité à l'élégance de l'art italien et de la tradition numismatique. Depuis 2022, Chiara travaille régulièrement sur des émissions numismatiques pour la Banque centrale du Luxembourg. Elle a notamment élaboré plusieurs pièces de 2 euros. Récemment elle a conçu les nouvelles pièces en euros en circulation représentant S.A.R. le Grand-Duc Guillaume et qui sont émises à partir de 2026.

Depuis plus de 10 ans, la passion de Chiara pour l'art numismatique la pousse à rechercher sans cesse de nouvelles inspirations en participant à des salons et conférences internationaux sur les pièces de monnaie, en partageant des idées, en collaborant avec divers clients et en nouant des liens avec d'autres artistes du monde entier.

CV de M. Helmut Andexlinger

Helmut Andexlinger, né en 1973, est diplômé de l'école technique supérieure de design métallique de Steyr et a étudié les sciences de la communication à l'université de Vienne. Installé à Vienne depuis 1996, il travaille comme graveur pour la Münze Österreich. Il est responsable de la conception des pièces et médailles destinées au marché national et international.

Depuis 2017, il est responsable du département gravure de la Münze Österreich et a constitué autour de lui une équipe de graphistes avant-gardistes, dont le travail repose sur une approche collective. Il expérimente de nouvelles formes, combinaisons de couleurs et approches innovantes, mais accorde toujours une grande importance à l'artisanat traditionnel, comme en témoignent les éléments historiques et contemporains qui caractérisent ses créations.

Helmut Andexlinger et son équipe s'inscrivent dans la longue et noble tradition de la Münze Österreich et s'engagent pleinement à faire en sorte que toutes les pièces qu'ils produisent soient de véritables chefs-d'œuvre. L'une de ses œuvres les plus connues est le projet gagnant de la pièce commémorative de 2 euros de 2012 « 10 ans de l'euro fiduciaire », qui a été frappée par tous les pays de la zone euro.